

La contribution brute annuelle de l'industrie forestière à l'économie provinciale est évaluée à au-delà de 500 millions de dollars. Approximativement 8 000 emplois directs et 16 000 emplois indirects y sont rattachés.⁽¹⁾ Pour sa part, le piégeage génère des gains de plus de 1 million de dollars. Ajoutons à cela qu'au moins 125 000 permis de chasse et 80 000 permis de pêche sont annuellement émis dans la province. Enfin, soulignons que 1 487 km² de réserves et de parcs permettent aux citoyens néo-écossais et aux visiteurs de pratiquer des activités récréatives et de profiter de la beauté majestueuse des étendues sauvages.⁽²⁾⁽³⁾

L'industrie forestière est principalement constituée de cinq usines de pâtes et papiers et d'environ 350 scieries de toutes tailles. L'industrie, dont la consommation annuelle moyenne de bois se situe autour de 3,3 millions de m³ de bois mou et de 413 000 m³ de bois dur, devra adopter de nouvelles pratiques de récolte et de transformation du bois qui permettront d'assurer la pérennité et l'amélioration de la ressource ligneuse.

À la suite du dépôt récent du rapport de la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur le secteur forestier, le gouvernement néo-écossais vient d'énoncer une nouvelle politique forestière dont les buts et objectifs peuvent être résumés comme suit:⁽⁴⁾

- ° une forêt plus productive et en meilleure santé, capable de fournir une récolte accrue de produits de grande qualité;
- ° un encouragement au développement et à la gestion des terres forestières privées à titre de source principale de bois industriel en Nouvelle-Écosse;

(1) Ces valeurs obtenues du rapport de la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur le secteur forestier diffèrent considérablement de celles fournies par le Conseil canadien des industries forestières (voir le tableau 3).

(2) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on Forestry, Forestry, Halifax, 1984, p. 1, 57 et 59.

(3) Kenneth Streach, ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 24.

(4) Nouvelle-Écosse, ministère des Terres et des Forêts, Forestry: A New Policy for Nova Scotia, 1986, p. 3.